

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le jeudi 6 février 2020 à 14h

Au Tribunal Judiciaire de PARIS (75), Tribunal de Paris, Parvis du Tribunal de Paris (75017) PARIS - **EN UN SEUL LOT**

Les biens et droits immobiliers sis à **PARIS 14^{ème} – 16 Rue Boyer Barret**

Cadastrés section CQ n° 94 pour une contenance de 3a 43ca

LOT NUMÉRO DEUX (2) de l'EDD : **UN LOCAL à aménager** avec fenêtre sur rue, au rez-de-chaussée du bâtiment A, première porte à droite. Et les 127 /10.000èmes des parties communes générales.

Observation étant ici faite qu'un procès-verbal de description a été dressé le 4 juin 2019 par Alexandre MOLMY, Huissier de Justice à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, la désignation actuelle est la suivante : **UN APPARTEMENT** comprenant : une pièce principale avec coin-cuisine et une salle de douche avec WC.

MISE À PRIX : 25.000 €
(VINGT CINQ MILLE EUROS)

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de PARIS.

CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

▶ À Maître **Evelyne ELBAZ**, Membre du Cabinet **ELBAZ GABAY COHEN**, Avocat au Barreau de PARIS, 32 avenue Paul Doumer (75016), **TEL. 01.42.73.08.29** dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente

▶ Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de PARIS, où le cahier des conditions de vente est déposé (RG : 19/00224)

▶ Sur INTERNET : www.vlimmo.fr

Sur les lieux pour visiter, le **Mardi 28 janvier 2020 de 10h à 11h30**